

## Facultés accordées par le pape François à la Fraternité Saint-Pie X: communiqué de la Maison générale de Menzingen

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [Informations](#)

Date : 1 septembre 2015



La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a réagi à cette [mesure inattendue](#) du pape François. Voici le [communiqué, daté du 1er septembre 2015](#), de la Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X sur la lettre du pape François à l'approche de l'Année sainte:

La Fraternité Saint-Pie X apprend, par la presse, les dispositions que le pape François a prises à l'occasion de la prochaine Année sainte. Dans le dernier paragraphe de sa lettre adressée, ce 1er septembre 2015, à Mgr Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, le Saint-Père écrit : « *J'établis, par ma propre disposition, que ceux qui, au cours de l'Année sainte de la Miséricorde, s'approcheront, pour célébrer le sacrement de la Réconciliation, des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X recevront une absolution valide et licite de leurs péchés.* »

La Fraternité Saint-Pie X exprime sa reconnaissance au Souverain Pontife pour ce geste paternel. Dans le ministère du sacrement de pénitence, elle s'est toujours appuyée, en toute certitude, sur la juridiction extraordinaire que confèrent les Normes générales du Code de droit canonique. A l'occasion de cette Année sainte, le pape François veut que tous les fidèles qui souhaitent se confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X puissent le faire sans être inquiétés.

Lors de cette année de conversion, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X auront à cœur d'exercer avec une générosité renouvelée leur ministère au confessionnal, suivant l'exemple de dévouement inlassable que le saint Curé d'Ars a donné à tous les prêtres.

Menzingen, le 1er septembre 2015